



HAL
open science

Le rôle de l'ONU dans la médiation des conflits

Gilles Bertrand

► **To cite this version:**

Gilles Bertrand. Le rôle de l'ONU dans la médiation des conflits. 10e Congrès de l'AFSP, section 32 : Le mouvement des institutions internationales, axe 1, AFSP, Sep 2009, Grenoble, France. halshs-00511745

HAL Id: halshs-00511745

<https://shs.hal.science/halshs-00511745>

Submitted on 26 Aug 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Section thématique 32 : Le mouvement des institutions internationales

Session 2, 7 septembre 2009, 16h40-19h

**Bertrand Gilles, maître de conférences, SPIRIT/IEP de Bordeaux,
g.bertrand@sciencespobordeaux.fr**

Le rôle de l'ONU dans la médiation des conflits

L'ONU, à travers son Secrétariat général et le Conseil de sécurité notamment, a une longue expérience de la médiation dans les conflits. La croissance des opérations de maintien de la paix a évidemment favorisé ce mouvement. Il nous faut cependant relever quelques paradoxes : depuis le « pic » de 1993, année où le nombre de « casques bleus » atteint un maximum historique, de plus en plus d'opérations sont conduites par des organisations régionales (OTAN, UE, UA), lesquelles s'engagent alors, à des degrés divers, dans la médiation ; l'ONU renforce et cherche à renforcer ses capacités (création de la Commission pour la consolidation de la paix, flanqué d'un Bureau d'appui, dont les programmes sont financés par un Fonds), mais de nombreuses médiations sont menées par des personnalités mandatées et financées par des Etats.

Le conflit de Chypre est l'un des rares où, en plus de la mission d'interposition, l'ONU ait mené quasi-seule la mission de médiation, et ce depuis 1964. Malgré les échecs successifs (par exemple « l'ensemble d'idées » en 1994 et le « plan Annan » en 2004), l'ONU reste le médiateur le plus crédible. Quelles leçons l'ONU a-t-elle tirées et pourrait-elle tirer de son expérience chypriote ? Quel usage pourrait-elle en faire dans ses autres tentatives de médiation ? En sens inverse, a-t-elle appliqué à Chypre des méthodes et des leçons apprises sur d'autres terrains ?

The Role of The UN in Conflict Mediation

The UN, through its General Secretary and the Security Council in particular, have a long experience of conflict mediation. The growth of peace-keeping operations obviously supported this trend. We should however raise some paradoxes: Since the 1993 "peak" (year when the number of "blue helmets" reaches a historical maximum), more and more operations are conducted by regional organizations (NATO, EU, AU), which engage, to different degrees, in mediation; The UN reinforces and seeks to reinforce its capacities (creation of the UN Peacebuilding Commission, flanked of a Support Office, which programs are funded by a Fund), but many mediations are carried out by personalities mandated and financed by States. The conflict of Cyprus is one of the rare ones where, besides the mission of interposition, the UN carried out quasi alone the mission of mediation, and this since 1964. In spite of successive failures (for example "the Set of Ideas" in 1994 and the "Annan Plan" in 2004), the UN remains the most credible mediator. Which lessons the UN has learned and could learned from its Cypriot experience? Which use could it make in its other attempts of mediation? Did it apply to Cyprus methods and lessons learned from other conflicts?

Maintien de la paix et médiation : le bilan contrasté de l'ONU

Le maintien de la paix et de la sécurité internationale constitue l'une des principales missions de l'ONU : chaque médiation ou opération militaire réussie a renforcé sa crédibilité et facilité de nouvelles interventions, chaque échec a nourri les critiques du «machin» et créé de nouvelles difficultés à la création d'autres missions.

En 1993, les interventions onusiennes ont atteint un «pic» avec 78000 militaires sous casque bleu. Ce nombre n'a été atteint à nouveau qu'en 2008, pour 20 opérations de maintien de la paix et 13 missions politiques¹. Ce qui a changé depuis le milieu des années 1990, c'est la délégation croissante de certaines opérations de maintien de la paix à des organisations régionales : Organisation du Traité de l'Atlantique nord, Union européenne, Union africaine ou encore Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Ce qui fait que le nombre de militaires engagés dans des opérations multinationales ne relevant pas du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU s'élève, en 2009, à 105500 dont 61000 au sein de la Force d'assistance à la sécurité en Afghanistan². Le relatif affaiblissement d'une organisation censée avoir le monopole (ou quasiment) des opérations de la paix se lit aussi à travers la faible participation des membres permanents du Conseil de sécurité : Les Etats-Unis ne fournissent que 10 militaires (et 12 observateurs) sous « casque bleu » (!), la Russie 210, le Royaume-Uni 275, la France 1760 et la Chine 1900. Certes, il existe une règle non écrite restreignant *a minima* la participation des membres permanents du Conseil au maintien de la paix. Il n'en reste pas moins que leurs engagements plus importants sur d'autres terrains, là où leurs « intérêts nationaux » semblent le plus en jeu, parfois sous couvert de maintien de la paix, laissent songeur : outre les membres de l'OTAN en Afghanistan, il y a la présence russe en Ossétie du Sud et en Transnistrie... La différence entre opérations onusiennes et non onusiennes n'est pas flagrante dès lors que les membres permanents se considèrent comme directement concernés, comme le montrent les engagements français dans la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) ou britanniques dans la Force de maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), à savoir 270 soldats sur les 275 mis au service de l'ONU.

Dans le domaine de la médiation, l'ONU affiche un bilan tout aussi contrasté (Tenenbaum, 2005). Malgré les succès notables remportés par les Secrétaires généraux eux-mêmes, ou par leurs représentants et envoyés spéciaux, l'ONU peine souvent à s'imposer. « Sur la période 1945-1995, les médiations onusiennes représentent environ 23.1% (355 tentatives) de la totalité des médiations internationales recensées (1538 tentatives). Par comparaison, les médiations conduites par des Etats représentent 46.9% du total (722 tentatives), celles engagées par les organisations régionales 11%, les ONG participent pour 6,3% et les médiateurs individuels pour 3,6% (8,8% pour des médiations dites « mixtes ») » (Tenenbaum, 2005, p. 91, reprenant les statistiques de Fretter, 2002).

La multiplicité des acteurs s'accompagne d'une grande diversité des méthodes, comme le souligne Jacques Faget (2008), même si « l'ensemble des spécialistes distingue trois styles de médiateurs : le facilitateur, le formulateur et le manipulateur » (p. 318). Nous nous référerons ici à l'article de Jacques Faget pour donner un sens assez large à la notion de médiation. En

¹ Aux 80000 « casques bleus » en opération en 2009, il faut ajouter 11000 policiers et 18000 civils (internationaux et locaux).

² Notre calcul se fonde sur les données du site www.operationspaix.net, « initiative du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP) », Centre d'études et de recherches internationales, Université de Montréal.

effet, selon les circonstances et les conflits, les médiateurs endossent tour à tour ces différents costumes : amener les protagonistes à la table des négociations (et les convaincre d'y rester jusqu'à la fin), faire la synthèse de leurs différentes propositions, chercher des compromis, « réduire ou (...) mettre un terme aux obstacles entravant la négociation et faciliter ainsi la conclusion de la crise elle-même » (Oran Young, cité et traduit par Tenenbaum, 2005).

Les médiateurs onusiens ont joué un rôle de premier plan (le comte Bernadotte entre Israël et les Etats arabes en 1948, Cyrus Vance pour l'ex-Yougoslavie, Lakhdar Brahimi en Afghanistan par exemple). Mais les ressortissants de pays neutres (le suédois Carl Bildt) ou non-alignés (l'algérien Mohamed Sahnoun, le péruvien Alvaro de Soto) choisis – notamment pour cette raison – par le Secrétaire général et mandatés par le Conseil de Sécurité se retrouvent très souvent en concurrence, voire supplantés par des médiateurs désignés par un Etat (l'américain Richard Holbrooke pour les Balkans dans les années 1990 et, en 2009, pour l'Afghanistan et le Pakistan), un groupe d'Etats (Tony Blair désigné par le « Quartet »³ pour le conflit israélo-arabe) ou une organisation régionale⁴. Parfois, les apparences sont à peu près sauvées : ainsi il y a bien une Mission d'Assistance des Nations unies en l'Afghanistan, à côté de l'opération militaire pilotée par l'OTAN, mais elle est dirigée par le norvégien Kai Eide, précédemment représentant permanent auprès de l'OTAN, tandis que son adjoint est américain... Et que dire de la nomination de Bill Clinton comme envoyé spécial de l'ONU pour Haïti (mai 2009), ce qui laisse peu de place au Représentant spécial et chef de la mission de l'ONU, le tunisien Hedi Annabi, pourtant ancien sous-secrétaire général adjoint pour le maintien de la paix. On retrouve le même mélange des genres (médiateur onusien/représentant d'une « grande puissance » qui a des intérêts directs à défendre dans le conflit) au Sahara occidental, où l'ancien ministre des Affaires étrangères américain James Baker était envoyé spécial de l'ONU (1997-2004).

Ainsi, d'autres que l'ONU (« les grandes puissances »⁵, les organisations régionales) s'emparent de dossiers et parviennent (parfois) à des résultats, notamment lorsqu'il s'agit de menacer les belligérants de représailles militaires s'ils ne signent pas la paix⁶, ou de convaincre plus aisément les Etats donateurs. Certaines personnalités politiques de premier plan peuvent sans aucun doute jouer un rôle crucial (Bill Clinton à Haïti ?) ; nous serons plus circonspects vis-à-vis d'autres choix : Tony Blair, ancien Premier ministre qui a engagé le Royaume-Uni dans la guerre contre l'Irak sans mandat de l'ONU, et qui représente, qu'il le veuille ou non, l'ancienne puissance mandataire en Palestine, est-il mieux placé et plus crédible que le péruvien de Soto voire que le belge Marc Otte, représentant spécial de l'UE ?

L'ONU peut être purement et simplement exclue du processus : paix israélo-égyptienne (1978), accords d'Oslo (1993), accords de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine (1995), Kosovo (1998-99), République démocratique du Congo (accords de Sun City, 2002), sans même parler de ces cas particuliers que sont l'Afghanistan et l'Irak. Certes, le Conseil de sécurité

³ Etats-Unis, Russie, UE et... ONU.

⁴ Le Haut Représentant pour la Politique étrangère et de Sécurité commune de l'UE s'appuie sur 12 représentants et envoyé spéciaux de l'UE, 5 représentants personnels et un conseiller spécial (2009).

⁵ Cette expression quelque peu désuète conserve une plasticité assez pratique : on inclue dans ce groupe les Etats membres permanents du Conseil de sécurité évidemment, mais aussi d'autres, parfois prétendants à un siège permanent eux aussi : l'Inde (médiation et opération d'imposition de la paix ratées au Sri Lanka entre 1987 et 1990) (Bose *in* Stedman et alii, 2002), l'Afrique du Sud (Afrique centrale, notamment en RDC et au Burundi), le Nigeria (Liberia, Sierra Leone, sous couvert de la CEDEAO), l'Arabie saoudite et les pétromonarchies (accord de Taef sur le Liban, 1989), l'Australie (nation-cadre de l'INTERFET au Timor oriental en 1999, mission aux îles Salomon depuis 2003), la Norvège (médiatrice dans les conflits israélo-palestinien et sri-lankais), etc.

⁶ De fait, dans certains cas, la médiation s'apparente à une forme de peace-enforcement car les protagonistes doivent signer ou prendre le risque d'une intervention étrangère/internationale, comme à Dayton (sur la Bosnie-Herzégovine, 1995) ou à Rambouillet (sur le Kosovo, 1999).

soutient souvent l'accord après coup, fournit un mandat à la force militaire chargée de le mettre en application ou de le faire respecter, crée une mission d'assistance politique onusienne. Il le fait d'ailleurs après sollicitation des acteurs du conflit ou des médiateurs, ce qui prouve que l'ONU reste une formidable machine à fabriquer de la légitimité, même si ses compétences en matière de négociation et de construction de la paix ne sont alors pas forcément reconnues. Pourtant, l'ONU n'a pas ménagé ses efforts en la matière et l'image d'une organisation immobiliste et impossible à réformer paraît assez injuste. Si le poids de la « machine onusienne » mais aussi les plans de rigueur budgétaire successifs ont freiné ou accéléré des réformes tous azimuts, il n'en reste pas moins qu'une grande partie des critiques ont été prises en compte. Citons la création de la Commission de consolidation de la paix, ou les efforts accrus vis-à-vis de la société civile dont nous parlerons plus loin.

Il est donc exceptionnel que l'ONU soit seule responsable d'une mission de médiation. En ce sens, le conflit chypriote est particulièrement intéressant, puisque c'est ici pratiquement le cas. Le gouvernement britannique a certes nommé un représentant spécial (devenue ensuite représentant spécial de l'UE). Sir David Hannay, ancien ambassadeur à l'ONU, n'a cependant pas cherché à entrer en concurrence avec la diplomatie onusienne (ceci explique peut-être cela) et a surtout joué le rôle de provocateur, sans que son récit de sa mission (et l'entretien qu'il nous a accordé) permettent de conclure qu'il l'ait fait sciemment (Hannay, 2005). Et ceci est d'autant plus remarquable, que, lors de la dernière tentative onusienne, le plan Annan (dont le véritable négociateur était Alvaro de Soto), visait à la réunification de l'île dans le cadre d'une adhésion à l'Union européenne, sous le regard attentif des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Quelles leçons l'ONU a-t-elle tirées et pourrait-elle tirer de son expérience chypriote ? Quel usage pourrait-elle en faire dans ses autres tentatives de médiation ? En sens inverse, a-t-elle appliqué à Chypre des méthodes et des leçons apprises sur d'autres terrains ?

L'ONU à Chypre : une mission devenue classique

L'intervention de l'ONU à Chypre, à partir de la résolution 186 du Conseil de sécurité (4 mars 1964), prend deux formes complémentaires : politique (médiation) et militaire (interposition).

L'Organisation n'innove pas : sa première médiation importante date de 1947-48, dans le conflit israélo-arabe. Comme à Chypre, les rivalités entre membres permanents du Conseil de sécurité, et le rôle problématique de la puissance décolonisatrice, le Royaume-Uni, permettent à l'ONU de mettre en avant ses propres médiateurs, Ralph Bunche (qui reçut le Prix Nobel de la Paix 1950 pour cette médiation) et Folke Bernadotte qui parvient à négocier un armistice, avant d'être assassiné le 17 septembre 1948. La mission d'interposition n'est pas non plus une nouveauté : dès 1948 aussi, les Nations unies ont créé deux missions d'observation de cessez-le-feu, entre l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), entre Israël et ses voisins arabes (ONUST), tandis que la première mission d'interposition d'envergure date de 1956 avec la Force d'Urgence des Nations unies (FUNU) à Suez. L'intervention à Chypre est donc « balisée » par ces expériences précédentes et une connaissance certaine de l'environnement régional. Cependant, elle a aussi lieu dans le contexte de l'après-Opération au Congo (ONUC) qui faillit provoquer la fin prématurée des opérations de maintien de la paix et coûta la vie au secrétaire général Dag Hammarskjöld. Entre la création de l'ONUC (1960) et celle de l'UNFICYP en mars 1964, seules deux missions de faible envergure (par leur importance politique, les effectifs engagés et la durée) sont lancées (et terminées) : la Force de sécurité des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale (décembre 1962-avril 1963, 1500

militaires, opération financée par les parties en présence, l'Indonésie et les Pays-Bas) et la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen (juin 1963-septembre 1964, 25 observateurs militaires, 164 militaires mais aussi un représentant spécial de l'ONU). Cette dernière opération est commandée durant un trimestre par le général indien P.S. Gyani qui avait également commandé la FUNU et sera le premier commandant de l'UNFICYP. L'opération à Chypre est d'ailleurs, en dépit des apparences, de la taille de l'île et de sa population, de dimension assez importante : plus de 6300 « casques bleus » au plus fort de son déploiement en avril 1964, à comparer avec les 6000 de la FUNU I (1957), les presque 7000 de la FUNU II (1974), les 4000 de la FINUL en 1978, ou avec l'actuelle Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui compte 7000 militaires (et 2000 policiers) pour un pays de 8 millions d'habitants quand Chypre en comptait dix fois moins en 1964... Certes, les effectifs de l'UNFICYP diminuent ensuite : 2000 « casques bleus » à la fin des années 1960 puis dans les années 1980 (les effectifs augmentent à 4400 soldats après l'intervention militaire turque de l'été 1974), 856 (et 70 policiers) en 2009.

L'opération d'interposition s'est donc progressivement banalisée en fonction de l'évolution de la situation (Mirbagheri, 1998 ; Ker-Lindsay & Richmond, 2001). En mars 1964, les « casques bleus » vont face à un conflit « intercommunautaire » (on dirait « ethnique » aujourd'hui) : l'indépendance octroyée par les Britanniques (1960) n'a satisfait ni les Chypriotes grecs (80% de la population), plutôt favorables à une annexion de l'île par la Grèce, et qui élisent le président de la République, ni les Chypriotes turcs (18% de la population) dont les chefs nationalistes (y compris le vice-président de la République) réclament un partage de l'île entre la Grèce et la Turquie. En décembre 1963, les nationalistes des deux camps s'affrontent et tentent de prendre le contrôle politique exclusif de leurs communautés respectives. Les Chypriotes turcs, victimes de massacres, forment une administration séparée et se réfugient dans des enclaves, quartiers « turcs » des villes ou villages monocommunautaires. L'UNFICYP a donc pour tâche première de s'interposer entre policiers et miliciens chypriotes grecs d'une part, miliciens chypriotes turcs d'autre part, de venir en aide aux déplacés et de lever les barrages sur les routes. Dès leur déploiement, les « casques bleus » préviennent de nouveaux massacres. Après la partition de 1974, que l'UNFICYP n'a ni prévenu ni empêché, la situation se fige et la mission va rapidement se routiniser : outre l'aide aux déplacés et aux membres des deux communautés restés dans la zone contrôlée par l'autre, les « casques bleus » ont pour tâche principale la surveillance de la zone-tampon de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Les violations de celui-ci sont rarissimes et les quatre morts de l'été 1996, exceptionnels. La présence de l'UNFICYP a cependant un immense mérite pour l'ONU : celui d'entretenir l'idée que l'organisation excelle dans l'interposition et que, sans sa présence, la guerre pourrait reprendre.

Le bilan politique de l'opération, donc la mission de médiation, peut être comparé à d'autres médiations onusiennes aux résultats en demi-teinte, quand résultats il y a. À ce titre, l'opération à Chypre est une arme à double tranchant : les Secrétaires généraux successifs – et l'Organisation elle-même – espèrent obtenir à Chypre un succès susceptible de renforcer leur crédibilité ; ils sortent épuisés de l'expérience. Chaque tentative se conclue (j'allais écrire : invariablement) depuis quarante ans par le constat suivant : 1) l'accord attendu n'est pas signé, mais de peu, laissant l'impression que la prochaine fois sera la bonne – car, cette fois-là, ce sera « l'accord de la dernière chance » ; 2) le Secrétaire général a échoué, mais sa propre crédibilité en tant que médiateur n'est pas entamée, au contraire peut-être même, et il apparaît que l'ONU demeure la seule médiatrice possible dans ce conflit et en ce sens le plan Annan (2002-2004) ne déroge pas à la règle. Pour l'ONU, la médiation à Chypre est donc, dans une certaine mesure, comparable à celle qu'elle mène au Sahara occidental depuis 1985, mais elle offre surtout un bien meilleur bilan que les autres tentatives dans la région : le

gouvernement israélien ne tient guère compte de l'ONU, quand il ne lui est pas franchement hostile ; Nasser avait demandé le retrait de la FUNU I avant la guerre de 1967 et la FUNU II a été remplacée par la Force multinationale (qui ne relève pas de l'ONU) une fois la paix signée entre Israël et l'Égypte (1979) ; le bilan de la FINUL et de la diplomatie onusienne au Liban est assez faible (impuissance face aux interventions de Tsahal en 1982 et 2006 notamment).

Le plan Annan, aboutissement de quarante ans de médiation

Le 24 avril 2004, donc, était soumis à référendum le plan pour Chypre présenté par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. Ce plan prévoyait, selon les lignes directrices des résolutions du Conseil de sécurité, une république fédérale bizonale bicommunautaire réunifiant les zones sud (contrôlée par le gouvernement de la République de Chypre) et nord (occupée par l'armée turque, administrée par une République turque de Chypre Nord reconnue par la seule Turquie), dans le cadre de l'adhésion à l'Union européenne. Le plan avait fait l'objet de près de dix-huit mois d'intenses négociations, quoique résultant en réalité de plus de quarante ans de tractations entre les dirigeants politiques chypriotes grecs et turcs, entre les gouvernements grec et turc, américain et britannique aussi parfois, ainsi que, *last but not least*, tous les Secrétaires généraux successifs depuis U Thant. Qu'on en juge : après le rejet général du plan de partition présenté par l'ancien ministre américain des Affaires étrangères Dean Acheson (1965), U Thant nomma quatre représentants spéciaux successifs, s'engagea personnellement dans les négociations dans les derniers mois de son mandat, mais dut laisser le dossier à son successeur Kurt Waldheim. Celui-ci fit face aux « événements » de l'été 1974 (putsch ultranationaliste grec, intervention militaire turque en deux fois, partition de l'île) de manière assez pugnace⁷, puis s'engagea personnellement dans la négociation, épaulé par cinq représentants spéciaux successifs, dont Javier Perez de Cuellar (1975-1977), qui avait présidé le Conseil de sécurité au nom du Pérou pendant l'été 1974. Waldheim parvint à faire signer aux deux parties deux accords de principes sur les négociations à venir (accords Makarios-Denktaş, 1977 et Kyprianou-Denktaş, 1979), mais sa tentative de « synthèse » (octobre 1981, deux mois avant la fin de son deuxième mandat) fut repoussée. Javier Perez de Cuellar se rendit à Chypre dès le début de son mandat (janvier 1982), soumit un « aide-mémoire » (août 1983) faisant des propositions concrètes, mais se heurta au scepticisme des Chypriotes grecs et à la proclamation de la République turque de Chypre Nord (15 novembre 1983). Malgré trois sommets intercommunautaires à New York et à Genève (1985, 1988, 1990) sous l'égide du Secrétaire général lui-même, puis trois nouveaux projets (1985, 1986, 1989), et après seize ans d'efforts personnels, Perez de Cuellar acheva son deuxième mandat (décembre 1991) sans aucun résultat tangible. Boutros Boutros-Ghali présenta un plan global baptisé « Ensemble d'idées » (1992), puis des mesures de confiance (1994) sans plus de succès (Favre, 1994 ; Achilléas, 2000). Aussi, lorsque Kofi Annan reprit à son tour le flambeau dès l'été 1997, il entama une « longue marche » dont le calendrier fut assujéti aux avancées de la candidature de la République de Chypre à l'UE, à la candidature de la Turquie, aux atermoiements des dirigeants turcs et aux changements politique dans les deux zones de Chypre (Bertrand, 2003).

Le plan Annan était particulièrement ambitieux puisqu'il visait à surmonter tous les obstacles rencontrés au cours des négociations antérieures et ceux, pas nécessairement les mêmes, mis en évidence par les spécialistes du conflit (Bertrand, 2005). Il visait aussi à faire la synthèse de toutes les discussions, officielles ou non, entre acteurs politiques ou non, menées jusque-là,

⁷ Il empêcha notamment l'armée turque de prendre le contrôle de l'aéroport de Nicosie, qui sert aujourd'hui de quartier général à l'UNFICYP ; dans le même temps, le secrétaire général de l'OTAN Joseph Luns refusa d'interrompre ses vacances.

voire de tirer les leçons d'autres réussites et échecs en matière de résolution des conflits, en particulier du cas bosniaque. Pourtant, à la surprise de « la communauté internationale »⁸, à commencer par le Secrétaire général lui-même et du commissaire à l'élargissement de l'Union européenne, le plan n'obtint pas le soutien du président de la République de Chypre et fut rejeté par 76% des votants chypriotes grecs. Mais 65% des votants de la République turque de Chypre Nord, Chypriotes turcs et résidents turcs dotés de la citoyenneté de cette république, approuvèrent le plan. Ainsi, « la communauté »⁹ chypriote grecque, censée être la plus favorable à la réunification, s'y opposait, *de facto*, dans les urnes, tandis que les Chypriotes turcs, censés bénéficier de l'absence de conflit due à la partition, la soutenait. Conséquence immédiate, la République de Chypre entra divisée dans l'UE le 1^{er} mai 2004, l'acquis communautaire s'appliquant sur la seule partie de l'île contrôlée par le gouvernement qui avait négocié l'adhésion. L'échec pour les Nations unies était patent et Kofi Annan, à la recherche d'un succès suffisamment important pour relancer un deuxième mandat déjà gâché par la guerre contre l'Irak, dû renoncer. Plus grave, cet échec est inquiétant pour les États ouest-balkaniques qui, comme Chypre, connaissent des problèmes de souveraineté, de reconnaissance et de participation des minorités ethniques et/ou religieuses et de sécessionnisme et qui, comme Chypre, comptent beaucoup sur l'ONU et l'UE pour les aider à résoudre leurs conflits internes. Pour ne rien dire des États d'autres continents qui, étant dans des situations similaires, ne peuvent même pas envisager une telle intégration régionale.

Contraintes et conditions de la médiation

Cette surprise de « la communauté internationale », mais du Secrétaire général et de son administration en particulier, a pour origine certains paramètres du conflit et des hypothèses qui, n'ayant pas toujours été validées, se sont transformées en croyances.

Les paramètres :

- la structure du conflit, son caractère apparemment « ethnique » et la configuration institutionnelle héritée de l'indépendance ;
- le cadre de la négociation ; notamment les choix opérés par le Conseil de sécurité, tant dans la reconnaissance (ou non) des acteurs que dans la solution à adopter ;
- les acteurs du conflit, notamment les « empêcheurs de paix ».

Les hypothèses :

- les Chypriotes grecs sont majoritairement (voire unanimement) favorables à la réunification ;
- les Chypriotes turcs sont satisfaits du *statu quo* et adhèrent majoritairement au nationalisme turc ;
- pour résoudre ce conflit, il faut trouver une « fenêtre d'opportunité ».

Il va sans dire que ces paramètres et hypothèses se retrouvent dans de très nombreux conflits, et constituent donc des défis fréquents pour les médiateurs. Le concept de « fenêtre d'opportunité » est très souvent utilisé, bien que, selon nous, il se révèle illusoire. Il est pourtant largement utilisé en relations internationales (voir par exemple Van Evera, 1999), en s'inspirant de la stratégie. Pour les militaires, il s'agit par exemple de définir le bon moment pour lancer une opération, conformément à la météo, au terrain et à un état des forces

⁸ Cette expression fait débat. Voir la journée d'étude organisée par la section d'études internationales de l'AFSP à l'IEP de Bordeaux, les 27 et 28 novembre 2008.

⁹ C'est le terme officiel. Il faudrait plutôt utiliser celui de « groupe ethnique » dans le sens donné par Fredrick Barth (*Ethnic Groups And Their Boundaries*, 1969).

en présence qui peuvent rapidement changer. Malheureusement, une négociation de paix n'est pas le lancement d'une fusée. Certes, il existe des situations plus opportunes que d'autres, en fonction des rapports de force (lorsque la guerre bat son plein, comme en Bosnie-Herzégovine par exemple, ou non), de la situation politique interne et internationale (alternance politique, changement de politique extérieure, perspective d'intégration européenne, etc.), voire économique (crise qui oblige un ou plusieurs protagonistes à négocier par exemple). Il n'en reste pas moins que chaque conflit a une structure qu'il est tout simplement impossible d'ignorer et des acteurs qu'il faut soit persuader, soit contourner, soit neutraliser...

A Chypre, les fenêtres d'opportunité n'ont pas manqué : élection de présidents de la République mieux disposés à négocier avec la minorité chypriote turque (George Vassiliou en 1988, Dimitri Christophias en 2008), changement de majorité parlementaire puis de président en zone nord (2003 et 2005) ; arrivée au pouvoir de Premiers ministres grecs ou turcs plus enclins à la négociation ; fin de la Bipolarité, élection de présidents américains ayant promis de s'engager en faveur de la réunification, adhésion de la République de Chypre à l'UE... Dans ce catalogue, deux faits demeurent : 1) l'engagement des secrétaires généraux de l'ONU, comme détaillé plus haut, ce qui signifie que chaque nouveau mandat ouvre une nouvelle fenêtre d'opportunité – laquelle est donc ouverte en permanence ; 2) la junte militaire grecque a bel et bien utilisé une fenêtre d'opportunité qui était l'affaire du Watergate et l'affaiblissement politique du président Nixon pour perpétrer son coup d'Etat à Chypre en juillet 1974 ; le gouvernement turc a utilisé la même fenêtre pour intervenir militairement dans l'île... La médiation et la construction d'une paix durable sont bien davantage tributaires de la structure du conflit, du cadre de la négociation, de la nature et du comportement des acteurs.

Les contraintes de la médiation (1) : la structure du conflit

La véritable épidémie de conflits identitaires¹⁰ que le monde connaît depuis la fin de la Bipolarité a manifestement laissé croire aux médiateurs onusiens (et autres) qu'ils pourraient appliquer les mêmes recettes partout. La méthode la plus couramment mise en pratique consiste à faire asseoir à la table des négociations les chefs de guerre/dirigeants ethnonationalistes, ce qui est souvent un exploit diplomatique en soi, et de les amener à partager le pouvoir sinon à se réconcilier avec force embrassades et discours sur les « pages qu'il faut tourner », les « erreurs du passé », le pardon et la repentance. Ce processus, qui semble fonctionner, non sans heurts, en Irlande du Nord, est encore plus problématique dans des conflits où aucune force supérieure (en puissance et en légitimité)¹¹ aux belligérants ne peut les contraindre à respecter « durablement » les règles du jeu instaurées par les accords de paix : Afrique des Grands Lacs ou Liberia jusqu'à la chute de Charles Taylor (Adebajo *in* Stedman *et alii*, 2002), par exemple. Cette méthode repose sur une croyance selon laquelle les groupes armés représentent effectivement des groupes ethniques et/ou religieux en conflit les uns avec les autres pour des raisons identitaires (racisme, intolérance religieuse). Or, autant les médiateurs internationaux semblent convaincus que les revendications sur des territoires peuvent faire l'objet de compromis, par la partition (Kumar, 1997 ; Bertrand, 2002) ou par des compensations, autant ils ne questionnent (presque ?) jamais les rivalités identitaires et tentent

¹⁰ Parfois englobés sous l'expression plus large (donc plus imprécise), et qui fait débat, de « nouveaux conflits » (Kaldor, 1999, Kalyvas *in* Hassner et Marchal, 2003, Marchal et Messiant, 2003).

¹¹ Nous pensons à l'Irlande du Nord mais aussi à la Bosnie-Herzégovine, véritable « protectorat international » (Rupnik, 2002). La puissance dont nous parlons est politique et militaire au sens wébérien. Dans les deux exemples cités, la légitimité est rationnelle et légale, au moins vis-à-vis des Etats, parfois vis-à-vis de la population civile ; la question est plus problématique en ce qui concerne les ex-belligérants.

de faire « avec ». Ce faisant, ils légitiment le positionnement identitaire des acteurs du conflit, tant vis-à-vis de l'extérieur que de la population civile qui a subi le conflit – bien que ce conflit ait eu lieu au nom de sa sécurité soit-disant menacée par « l'Autre ».

Une telle attitude de la part des médiateurs internationaux, onusiens ou non, peut s'expliquer par au moins deux facteurs : 1) l'ignorance ; 2) l'impuissance à écarter les fauteurs de guerre de la table des négociations. L'ignorance n'est pas un facteur négligeable, pour paraphraser Raymond Aron. Nombre de médiateurs, nommés en fonction de leurs compétences en la matière et non de leur connaissance du terrain, n'ont guère le temps de se documenter sérieusement sur le conflit. Ils peuvent aussi être victimes d'une littérature académique de piètre qualité¹², sans même parler des médias généralement avides d'explications simplistes pour qui la lecture essentialiste des conflits identitaires est une aubaine. Leur formation, parfois trop juridique, fait qu'ils sont enclins à privilégier ce type de littérature – dans laquelle ils ne trouvent guère d'explication sur les enjeux identitaires ni sur les manipulations de l'identité auxquelles se livrent les belligérants. Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, une connaissance seulement superficielle du conflit peut parfois constituer un atout. Certains médiateurs ont une connaissance tellement approfondie du conflit et de ses acteurs qu'ils en finissent par sombrer dans la routine de la négociation et par manquer de distance vis-à-vis des acteurs locaux. Mais il faut bien avouer que ce type de négociateur est assez rare, et qu'il fait moins problème que l'ignorant, celui qui se fie à ses premières impressions (souvent erronées) et est tellement convaincu de sa supériorité intellectuelle qu'il ne craint pas de raconter tout et n'importe quoi sur le conflit et ses acteurs : Henry Kissinger (2000) nous fournit un exemple édifiant en la matière. L'impuissance à écarter les fauteurs de guerre de la table des négociations résulte, elle, du manque de volonté politique de « la communauté internationale », c'est-à-dire du Conseil de sécurité et/ou de l'Assemblée générale, voire aussi du Secrétariat général de l'ONU, des organisations régionales, et plus largement de tous les Etats extérieurs au conflit qui seraient susceptibles de pouvoir intervenir politiquement et militairement mais ne le font pas.

Il en résulte que l'action de « la communauté internationale » porte trop rarement sur la structure du conflit. La médiation et l'appui à la consolidation de la paix par l'ONU en Amérique centrale (Guatemala, El Salvador) par exemple (Call ; Stanley & Holiday *in* Stedman *et alii*, 2002) dans les années 1990 ont été permis par une « fenêtre d'opportunité » (la fin de la Bipolarité). Mais les problèmes structurels demeurent, notamment de profondes inégalités socio-économiques superposées à la marginalisation des populations indigènes et certains acteurs de la guerre civile sont toujours actifs. Il en résulte un niveau élevé de violence (qui n'est plus politique, apparemment du moins) et de fortes tensions socio-économiques qui font qu'il est difficile de parler de « paix durable ». Depuis, et sur d'autres terrains, des progrès sensibles ont été réalisés avec les programmes DDR (désarmement, démobilisation, réintégration) (Conoir et Verna, 2006), le concept de « paix durable » et la création de la Commission de consolidation de la paix déjà cités. Cependant, ces programmes coûtent cher (et pas seulement financièrement) et dépendent de contributions volontaires, donc de considérations diverses, allant de « l'intérêt national » (selon le discours des acteurs) au battage médiatique fait autour de tel ou tel conflit auprès de telle ou telle opinion publique nationale, régionale ou internationale. Par ailleurs, les négociateurs mettent l'accent sur la

¹² Pour prendre l'exemple chypriote, je dirais que près de 90% de la littérature sur le conflit disponible jusqu'au milieu des années 1990 faisait une lecture essentialiste du conflit. Une génération de jeunes chercheurs en sciences sociales, chypriotes pour la plupart, formés en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Allemagne, a inversé cette tendance. A la fin de la décennie 2000, la littérature essentialiste sur le sujet est en voie de disparition, ne trouvant guère plus d'éditeurs sérieux. Le conflit yougoslave a, quant à lui, bénéficié dès le début de l'avancée des sciences sociales sur l'identité et l'ethnicité. Aussi, la littérature essentialiste sur le sujet a été plus vite marginalisée et l'aurait été encore plus vite sans la promotion faite par les médias.

nécessité d'aller vite dans le souci louable d'épargner vies humaines et coûts divers tant pour le territoire en guerre que pour « la communauté internationale ».

Dès lors qu'ils doivent faire « avec » (les groupes politico-militaires en présence et les rapports de force qu'ils ont établi entre eux) et « sans » (changer quoi que ce soit aux structures de l'Etat et de la société qui subissent le conflit), les médiateurs doivent limiter leurs ambitions, ce qui a des conséquences directes sur le cadre de la négociation adopté.

Les contraintes de la médiation (2) : le cadre de la négociation

Les négociateurs internationaux s'empressent d'accepter les termes de la négociation fixés par les belligérants, ou ne parviennent à les modifier qu'à la marge. Reconnus comme interlocuteurs de « la communauté internationale », les chefs de guerre y puisent une légitimité fort utile lorsqu'arrive le moment des premières élections post-confliktuelles (Lyons *in Stedman et alii*, 2002). Pour un Radovan Karadzic écarté de la table des négociations à Dayton, combien de Charles Taylor ou de Jean-Pierre Bemba acceptés ?

Dans le cas chypriote, le Conseil de sécurité a entériné, de fait, la situation, réduisant de plus en plus la marge du Secrétaire général et surtout les capacités d'innovation de son équipe de négociateurs. Il est vrai que le partage « communautaire » du pouvoir, l'une des sources les plus évidentes du conflit, avait été avalisé, pour ne pas dire promu, lors des négociations sur la constitution de la future république indépendante, par la puissance coloniale, c'est-à-dire le Royaume-Uni, membre permanent du Conseil... Dans sa première résolution suivant l'éclatement du conflit (186/1964), le Conseil entérinait la dissymétrie entre Chypriotes grecs (restés seuls aux commandes de la République de Chypre) et Chypriotes turcs sécessionnistes de leur plein (les politiciens et miliciens nationalistes) ou de leur mauvais (une grande partie de la population civile) gré. Toutefois, à partir de 1968, le Conseil reconnut la légitimité du négociateur chypriote turc, Rauf Denktash, sans se soucier de la manière dont il avait été désigné à ce poste, ni, à partir de 1975, des conditions dans lesquelles il remporta six élections présidentielles successives dans une entité dont la reconnaissance a été refusée explicitement par le Conseil (notamment résolutions 367/1975 et 541/1983). Il faut dire que, de leur côté, les dirigeants chypriotes grecs cultivaient la contradiction, reconnaissant Rauf Denktash comme le dirigeant de « sa » « communauté », tout en condamnant régulièrement et l'existence de la République turque de Chypre Nord et la tenue des élections auxquelles ne participent pas seulement les Chypriotes turcs mais aussi des ressortissants turcs dotés de la citoyenneté de ladite république. Le principe d'une république fédérale bizonale bicommunautaire accepté tant par les parties en présence que par le Conseil de sécurité (résolution 649/1990), les dirigeants chypriotes ne peuvent plus diverger que sur les contours de l'ajustement territorial, le partage du pouvoir, les relations entre les entités fédérées et le gouvernement fédéral. La mauvaise volonté des uns et parfois des autres, au gré des changements politiques de part et d'autre de la ligne de démarcation, explique largement que les négociations n'aient guère avancé, voire soient revenues au point de départ sur certains aspects. Cette mauvaise volonté s'est particulièrement illustrée au moment des négociations sur le plan Annan. On a ainsi vu des dirigeants politiques disserter sans fin sur la composition du conseil de la banque centrale, alors même que la République de Chypre allait entrer dans l'UE et que, le 1^{er} janvier 2008, elle adoptait l'euro...

Les contraintes de la médiation (3) : les acteurs

C'est ainsi, à Chypre, que les médiateurs internationaux, en particulier les secrétaires généraux de l'ONU, se sont évertués à négocier avec des acteurs satisfaits du *statu quo*, et qui faisaient donc « semblant »¹³ de chercher un accord. Rauf Denktaş, dirigeant ultranationaliste historique, partisan de la partition et du rattachement de la partie « turque »¹⁴ ainsi créée dès les années 1950, fondateur de la milice nationaliste chypriote turque, président de l'entité politique « turque de Chypre » de 1975 à 2005, a ainsi « promené » (et s'est promené, de New York à Genève en passant par Londres et Paris) cinq secrétaires généraux successifs, sans parler des chefs d'Etat et de gouvernement et diplomates envoyés spéciaux. Il venait à la table des négociations dire son refus d'une réunification, ou laissait croire qu'il allait peut-être signer, attendant le dernier moment pour ne pas le faire, quand le président chypriote grec qui lui faisait face n'avait pas rompu les négociations avant lui. Tassos Papadopoulos, autre nationaliste historique, s'était fait élire en 2003 en proclamant qu'il allait négocier une meilleure version du plan Annan que le président sortant, Glafcos Clerides. Il finit par refuser de signer lui aussi, avant de faire campagne contre le plan. Pourtant, ces personnages juraient la main sur le cœur qu'ils ne cherchaient que la paix. Peut-on alors leur appliquer sans problème le qualificatif d' « empêcheurs de paix » (*peace spoilers*) ?

La question des « empêcheurs de paix » a été particulièrement débattue, depuis l'échec du processus de paix israélo-palestinien commencé avec les accords d'Oslo (1993). Si l'expression est plus récente, le phénomène est bien connu à Chypre où les négociateurs onusiens successifs se sont donc heurtés à de tels acteurs. Il n'en est ainsi pas étonnant que l'un des ouvrages de référence sur la question (*Challenges to Peacebuilding. Managing Spoilers During Conflict Resolution*, 2006) soit co-dirigé par un bon connaisseur de la question chypriote, Oliver Richmond et qu'un chapitre, écrit par une autre excellente spécialiste, Nathalie Tocci, soit consacré à l'île.

Dans leur introduction, Edward Newman et Oliver Richmond soulignent que, si le terme est péjoratif, il ne doit pas être perçu comme une marque de condamnation. « L'empêcheur de paix » n'est pas nécessairement opposé à la paix en général, ni à la paix dans ce conflit en particulier. Il est au moins opposé à ce processus de paix-là. Newman et Richmond parlent d'opposition à la « paix libérale », ajoutant immédiatement qu'elle peut être problématique. Or cette précision est elle-même problématique parce que certains processus de paix, soutenus plus ou moins activement par l'ONU et « la communauté internationale », sont parfois très éloignés de la « paix libérale » ou de la « paix durable ». On pourrait citer à nouveau les accords de Sun City (2002) mettant fin au conflit au Congo-Kinshasa : le principal pilier de l'accord est un partage du pouvoir entre factions armées rivales qui n'a guère apporté la paix durable dans les régions orientales du pays. Ceux qui se sont opposés à ces accords sont, au regard des critères retenus, des « empêcheurs de paix », même si on peut difficilement les placer dans la même catégorie que des chefs de guerre qui ont un intérêt très direct, eux, à la perpétuation de la guerre. Newman et Richmond en arrivent à écrire que le concept lui-même (*spoiling*) peut être interprété de manière assez large. Les acteurs qui « empêchent » ou « obstruent » (autre mot employé par les auteurs) le « processus de paix » peuvent même être des tiers (acteurs internationaux), y compris de manière involontaire. Faut-il donc élargir autant le concept ou au contraire le réserver à ceux qui tentent sciemment de saboter les processus de paix afin de perpétuer le conflit pour des raisons idéologiques ou plus matérielles ?

¹³ Comme me l'a avoué le conseiller de l'un d'entre eux.

¹⁴ Puisqu'il considère qu'il n'y a pas d'identité chypriote, ni chypriote grecque, ni chypriote turque particulières mais uniquement grecque et turque.

Toujours est-il que, face à cette dernière catégorie de « *spoilers* », les organisations internationales et non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la résolution des conflits ont, après la fin de la Bipolarité, promu l'idée de « diplomatie à voies multiples » (*multitrack diplomacy*, Diamond & McDonald, 1996). Outre la voie officielle, celle réservée aux dirigeants politiques au pouvoir, les auteurs préconisent de favoriser le dialogue à tous les niveaux des sociétés et groupes sociaux en conflit. L'idée est qu'une « paix durable » ne peut se faire qu'avec le concours et l'assentiment d'une société civile solide et dynamique et que si les dirigeants politiques sont réticents ou frileux, voire *spoilers*, celle-ci peut faire pression sur ceux-là dans le sens de la paix. L'émergence et la consolidation d'une telle société civile sont donc des objectifs prioritaires des médiateurs internationaux. Or, malgré des définitions claires (la société civile, ce n'est ni l'Etat, ni la famille, ni l'entreprise) (Colas, 1992 ; Gellner, 1994), il arrive que les organisations internationales ou non gouvernementales étrangères soutiennent et légitiment des organisations locales instrumentalisées par le pouvoir en place, dont les dirigeants sont aussi cadres de partis politiques opposés à la paix. En dehors de ce type de problème, force aussi est de constater que la société civile ne se décrète pas, même avec des millions de dollars ou d'euros de financement et que sa constitution est un processus long, comme le soulignent les auteurs déjà cités et bien d'autres encore, même si les diplomates semblent parfois ignorer l'existence de cette littérature académique. Les médiateurs internationaux sous-estiment bien souvent la force du consensus nationaliste et l'imprégnation de la société par cette idéologie. Les promoteurs internationaux du processus d'Oslo semblaient considérer comme acquis le soutien de la société civile israélienne. Surpris par les clivages qui la traversaient, par la force du nationalisme en son sein (notamment sur la question des colonies), ils ont alors entrepris de favoriser des ONG favorables à la paix qui sont encore bien faibles aujourd'hui. L'échec du processus d'Oslo, mais aussi manifestement les conflits yougoslaves, ont aussi conduit l'ONU, l'UE, des gouvernements (américain, britannique mais aussi allemand et autres) et des ONGI à soutenir l'activité d'ONG chypriotes engagées dans le dialogue bicommunautaire. Le résultat n'a guère été probant. Ces ONG, qui existaient déjà, ont certes apprécié ce soutien, mais en ont aussi subi les retombées négatives lorsqu'elles étaient accusées par les nationalistes d'être instrumentalisées par des « puissances étrangères » qui, d'après ce qu'ils semblent croire, comploteraient en permanence contre Chypre et chacune de ses « communautés ». Paradoxalement peut-être, ces ONG ont eu davantage d'influence en zone nord, malgré (ou peut-être à cause) des restrictions au débat démocratique imposé durant les trois décennies de présidence Denktash, qu'en zone sud où le débat démocratique est restreint de manière plus insidieuse, par le consensus qui règne autour de la « question nationale ». Significativement, les médiateurs, onusiens comme issus des ONG, ne sont préoccupés de l'impact de manuels scolaires pour le moins nationalistes (dans les deux zones) que dans les années 1990. Or, le contenu des manuels chypriotes turcs a très vite été révisé par l'arrivée au pouvoir de la gauche favorable à la réunification (2003), tandis que le processus parallèle côté chypriote grec a été plus lent.

Conclusion

Si la médiation dans les conflits, en particulier menée par l'ONU, a beaucoup progressé depuis la fin de la Bipolarité, il existe encore un décalage certain entre ce que nous apprend la littérature académique, en particulier les études de cas, et les pratiques sur le terrain. Ce décalage résulte parfois des circonstances et des moyens dont disposent les diplomates onusiens et les forces de maintien de la paix, mais aussi de croyances et de perceptions erronées (*misperceptions*, Jervis, 1976). Le conflit chypriote, conflit identitaire qui a éclaté bien avant la fin de la Bipolarité (et qui a parfois été analysé à tort comme un conflit de la

Bipolarité), précurseur ou comparable dans une certaine mesure aux conflits d'ex-Yougoslavie, du Proche-Orient, d'Afrique centrale et occidentale d'une part, conflit dont la résolution a généré tant d'activités de la part de l'ONU depuis quarante-cinq ans d'autre part, nous est apparu comme fournissant une bonne base à cette réflexion.

Bibliographie

- ACHILLEAS Philippe (2000), *Chypre. L'UNFICYP*, Paris, Montchrestien & CEDIN Paris I, collection "L'ONU et les opérations de maintien de la paix", 196 p.
- BERTRAND Gilles (2005), « Chypre : l'adhésion ratée », *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n°10, p. 481-494.
- (2003), « Chypre : un enjeu stratégique pour la candidature turque à l'Union européenne », *Cahiers d'Études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien (CEMOTI)*, (36), p. 159-180.
- (2002), « La solution au conflit identitaire ? La partition en question », *CEMOTI*, (34), p. 137-148. Introduction au dossier « La partition : Bosnie-Herzégovine, Caucase, Chypre. »
- COLAS Dominique (1992), *Le Glaive et le fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset, 1992, 381 p.
- CONOIR Yves et VERNA Gérard (dir.) (2006), *DDR : Désarmer, démobiliser et réintégrer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 627 p.
- DIAMOND Louise & McDONALD John (1996), *Multi-Track Diplomacy*, West Hartford (Conn.), Kumarian Press, 182 p.
- FAGET Jacques (2008), « Les métamorphoses du travail de paix. Etat des travaux sur la médiation dans les conflits politiques violents », *Revue française de science politique*, 58 (2), p.309-333.
- FAVRE Jean-Michel (1994), « Le Secrétaire général des Nations Unies et le problème de Chypre : éloge de la patience », *CEMOTI*, (17), p. 255-285.
- FRETTER Judith (2002), « International Organizations and Conflict Management: The United Nations and The Mediation of International Conflict », in BERCOVITCH Jacob (ed.), *Studies in International Mediation: Essays in Honour of Jeffrey Z. Rubin*, Basingstoke, Palgrave, 2002, 277 p.
- GELLNER Ernest (1994), *Conditions of Liberty: Civil Society and its Rivals*, Londres, Penguin, 225 p.
- HANNAY David (2005), *Cyprus. The Search for a Solution*, Londres, I.B. Tauris, 256 p.
- HASSNER Pierre et MARCHAL Roland, éd. (2003), *Guerres et sociétés. État et violence après la Guerre froide*, Paris, Karthala, collection "Recherches internationales", 615 p.
- JERVIS Robert (1976), *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton University Press, 446 p.
- KALDOR Mary (1999), *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Cambridge, Polity Press, 192 p.
- KER-LINDSAY James & RICHMOND Oliver (ed.) (2001), *The Work of The UN in Cyprus: Promoting Peace and Development*, Basingstoke, Palgrave, 253 p.
- KISSINGER Henry (2000), « Chypre : étude de cas d'un conflit ethnique », chapitre 7, *Les Années de renouveau*, Paris, Fayard.
- KUMAR Radha (1997), *Divide and Fall ? Bosnia in the Annals of Partition*, Londres, Verso, 207 p.
- MARCHAL Roland et MESSIANT Christine (2003), « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation », *Critique internationale*, n°18, p. 91-112.
- MIRBAGHERI Farid (1998), *Cyprus and International Peace-Making*, Londres, Hurst, 206 p.
- NEWMAN Edward et RICHMOND Oliver (2006), *Challenges to Peacebuilding. Managing Spoilers During Conflict Resolution*, Tokyo, United Nations University Press, 329 p.
- RUPNIK Jacques (2002), « L'avenir des protectorats internationaux sur les Balkans », *Critique internationale*, n°16, p.85-115.
- STEDMAN Stephen J., ROTHCHILD Donald & COUSENS Elizabeth (ed.) (2002), *Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*. Boulder, Lynne Rienner Pub., 729 p.
- TENENBAUM Charles (2005), « La médiation des organisations intergouvernementales : un maillon essentiel », p.87-110 in DEVIN Guillaume (dir.), *Faire la Paix*, Paris, Pepper.
- VAN EVERA Stephen (1999), *Causes of War: Power and the Roots of Conflict*, Ithaca, Cornell University Press, 270 p.